



AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation

**Modification au règlement de zonage – Premier projet de règlement
(Rue Philippe-Landry)**

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal lors de la séance tenue le 15 juin 2026, a adopté un projet de règlement concernant une demande de modification au *Règlement de zonage numéro 1100* de la Ville de Montmagny.
2. Que ce projet de règlement est intitulé *Règlement numéro 1100-198 modifiant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'autoriser l'usage spécifique « 16 logements » dans la zone Re-22.*
3. Que ce règlement a pour but d'autoriser l'usage spécifique 16 logements, de retirer l'usage spécifique 12 logements, et d'autoriser une marge avant de 4.5 mètres au lieu de 6 mètres dans la zone Re-22.
4. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 2 juillet 2026**, à 8 h 30, à la salle du conseil, située au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.
5. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
6. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
7. Que ce projet de règlements ainsi que les illustrations des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce vingt-troisième jour du mois de juin deux mille vingt-six.

La greffière,

Karine Simard, avocate